REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 20 juin 2024
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du Pouvoir judiciaire et du département des institutions et du numérique

Signature de la convention de politique criminelle commune 2024–2026

Le procureur général Olivier Jornot et le Conseil d'Etat – sous la plume de la conseillère d'état chargée de la sécurité Carole-Anne Kast – ont signé et présenté lors d'une conférence de presse la sixième édition de la politique commune en matière de lutte contre la criminalité (PCC) pour la période 2024–2026.

La PCC est le fruit d'une volonté politique concertée. Elle se matérialise dans une feuille de route conjointe entre le Ministère public et le Conseil d'Etat qui permet à la police de guider son action par le biais de sept axes prioritaires, construits sur la base du bilan de l'édition précédente et de l'évolution des comportements criminels Ces priorités n'empêchent nullement la poursuite d'autres types de criminalité mais permettent une coordination optimale entre les différents partenaires.

Lutte contre les violences et meilleure prise en charge des victimes

La lutte contre les violences reste au cœur du dispositif. Elle s'appuiera désormais sur le nouveau droit pénal en matière sexuelle (nouvelle définition du viol, qui entrera en vigueur le 1er juillet 2024). La prise en charge des victimes reste largement perfectible, que ce soit en matière d'infractions sexuelles, de violences domestiques, de harcèlement ou de manière générale en matière d'accueil des personnes qui déposent des plaintes dans les postes de police.

Risques et opportunités des nouvelles technologies

Extorsion, pillages de données publiques ou privées ou utilisation frauduleuse de *deepfake*: la lutte contre toutes les formes de cybercriminalité sera renforcée. A côté de formes désormais classiques de cybercriminalité, il s'agit d'intégrer les défis posés par le recours aux cryptomonnaies ou à l'intelligence artificielle. La lutte contre la pédocriminalité reste toutefois au premier plan.

Le procureur général et la conseillère d'Etat chargée de la sécurité mettront à profit leurs échanges réguliers pour s'assurer de la mise en œuvre de cette sixième édition de la politique criminelle commune.

Annexes:

- Présentation de la politique criminelle commune 2024-2026
- Convention Politique criminelle commune 2024-2026

Pour toute information complémentaire:

- *Pouvoir judiciaire: M. Olivier Jornot, procureur général, par l'intermédiaire de M. Olivier Francey, chargé de relations médias du pouvoir judiciaire, T. 079 308 97 16, communication@justice.ge.ch*
- *Département des institutions et du numérique: Mme Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, directeur de la communication et de la coopération, DIN, T. 079 935 86 75, communication-din@etat.ge.ch*